



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : TOULOUSE

Établissement : Université Toulouse 2 - Le-Mirail

Demande n° S3110056878

Domaine : Arts, lettres et langues

Mention : Lettres anciennes et modernes

Présentation de la mention

La licence Lettres anciennes et modernes affiche un objectif d'originalité et d'ouverture qu'elle justifie par le croisement de deux formations complémentaires et d'une orientation pluridisciplinaire. Elle vise le développement de deux compétences, l'une ciblée sur une langue ancienne, l'autre en langue et littérature françaises.

Cette licence apparaît comme une alternative proposée aux étudiants des formations de Lettres classiques et de Lettres modernes : elle se présente comme une réponse savante au souhait de quelques-uns, orientés vers les concours, d'un renforcement en une langue ancienne.

La pluridisciplinarité se concrétise par quelques choix offerts pour découvrir une sous-discipline de la linguistique ou encore des objets sémiologiques et artistiques.

Avec deux objectifs fondamentaux, propédeutique à la recherche et concours de l'enseignement, ses débouchés sont essentiellement la préparation du CAPES et de l'Agrégation de Lettres modernes et différents masters recherche de l'offre de formation de la licence d'Arts, lettres et langues. A ceux-ci s'ajoutent de nombreux débouchés indirects dont les concours administratifs de catégories A et B.

Avis condensé

- Avis global :

Ce projet de licence bidisciplinaire est rendu très complexe à l'évaluation en raison d'une présentation peu rigoureuse et elliptique associée à de nombreuses contradictions. Cet état laisse à l'examen un projet qui semble non abouti dans lequel l'argument de la nouveauté ne peut suffire à justifier un certain nombre de lacunes contrairement à ce qu'indique le document soumis. On soulignera également que le dossier usant de nombreux renvois inter-rubriques fournit des informations imprécises et insuffisantes : on ne trouve ni information sur les disciplines désignées dans le cadre de la pluridisciplinarité du projet, ni information sur la pertinence de l'articulation des disciplines suggérées.

Ce projet de mention apparaît peu influencé par un certain nombre d'impératifs auxquels les formations de licence doivent satisfaire : actions de suivi des enseignements et de la formation ou encore actions d'aide à la réussite. L'implication vis-à-vis de la professionnalisation de la formation reste aussi peu marquée : on ne parvient pas à identifier les apports en termes d'orientation professionnelle de ce projet par rapport aux formations de Lettres modernes, Lettres classiques ou encore de Sciences du langage. L'articulation avec les masters est quant à elle clairement explicitée. Sont identifiés de nombreux masters : un master recherche en Lettres avec une spécialisation dans l'étude des rapports entre littératures anciennes et modernes, puis des masters divers « métiers de l'enseignement », « Métiers de l'écriture », « Métiers de la culture et du patrimoine », Français Langue Etrangère », etc.



Sur le plan pédagogique, le projet se définit par des arguments négatifs vis-à-vis des formations existantes de Lettres classiques et de Lettres modernes sur lesquelles il s'appuie pourtant. Cette procédure argumentative est regrettable, elle peut s'interpréter comme une dévalorisation de ces formations d'appui menant à une interrogation sur l'opportunité de les maintenir dans la future offre de formation. La formation proposée est en outre justifiée par une demande émanant prioritairement de quelques étudiants, ceux de Lettres classiques en échec face à la nécessité de maîtriser deux langues anciennes, et dont la principale motivation pour la mention Lettres anciennes et modernes est la disposition à fournir un surcroît de travail et une disponibilité intellectuelle. L'intérêt pour cette mention semble limité à quelques étudiants, ce que souligne le projet, et on peut penser que ceux-ci affaibliront les effectifs de la mention Lettres classiques et de celle de Lettres modernes.

Le contenu intègre des disciplines d'ouverture et se répartit uniformément sur l'ensemble des semestres avec un renforcement méthodologique notable au premier semestre. Certains enseignements dispensés en travaux dirigés (TD) et en cours magistraux (CM) ne sont pas adaptés au format du cours magistral : l'ensemble des cours de méthodologie, ceux de compétences professionnelles et ceux de langues. Le principe aveugle de répartition de tout cours en 50 % TD et 50 % CM devrait être révisé en fonction des contenus et des semestres de façon notamment à accroître le nombre de TD au moins au S1, voire également au S2.

- Points forts :
 - Cette mention peut constituer une réponse aux difficultés de langue des étudiants de niveau L.
 - Les enseignements sont répartis de façon très équilibrée sur les différents semestres de la formation.
- Points faibles :
 - Le projet n'est pas abouti.
 - Le renseignement des rubriques est beaucoup trop parcimonieux, voire absent pour certaines rubriques.
 - Les arguments justifiant le projet ne sont ni pédagogiques ni à visée de professionnalisation.
 - Le projet ne présente aucun investissement dans des actions de pilotage de la formation.
- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : C
- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de définir un projet réellement articulé sur la pluralité et qui apporte un supplément de formation susceptible d'ouvrir des issues professionnelles nouvelles dans le domaine des Lettres et des Langues. On aurait par exemple pu imaginer pour le projet annoncé le développement d'une compétence forte en traduction par le développement d'une interdisciplinarité avec les Sciences du langage. Une orientation vers les nouvelles technologies, en particulier numériques, associée à des objectifs de préservation du patrimoine aurait également utilement renforcée la formation des étudiants en vue d'une professionnalisation en lien avec la numérisation des documents appelée par les projets de création de bibliothèques numériques par exemple.

Un effort important doit être fait pour faciliter la compréhension des dossiers soumis à examen. Il est fort regrettable que la rédaction se contente de quelques informations non analysées ou tout simplement occultées par de multiples renvois qui considèrent les différentes rubriques des dossiers comme équivalentes.

Enfin, il serait beaucoup plus bénéfique et sans doute sain que les projets se définissent positivement plutôt que de se construire sur la dévalorisation de formations existantes.

Avis détaillé 



1 • Pilotage de la licence :

Les informations fournies par le dossier sont ici des plus déconcertantes : tantôt il est fait référence à des données issues d'actions menées sur les formations existantes (notamment quant à l'évaluation des enseignements et de la formation et aux indicateurs de la population étudiante) ; tantôt il est fait référence à l'impossibilité de fournir des données en raison de la nouveauté du projet.

Dans les deux cas, l'état actuel du dispositif d'évaluation n'engage nullement l'équipe pédagogique dans une réflexion sur la définition de la mise en place d'un dispositif ultérieur. Elle propose de s'appuyer sur les paramètres fournis par les responsables administratifs (OVE), de tenir des réunions de concertation au sein de l'équipe pédagogique et présente, sous une forme très hypothétique, l'étude d'un projet de fiche d'évaluation et l'éventualité de désigner un délégué étudiant à l'évaluation.

Le projet ne reflète aucun engagement réel de l'équipe pédagogique dans le pilotage de la mention ou dans l'amélioration du dispositif d'évaluation des enseignements dont les apports semblent pourtant actuellement limités à des données organisationnelles.

2 • Projet pédagogique :

La mention proposée, intitulée « Lettres anciennes et modernes » ou « Lettres modernes et anciennes », se définit comme un ensemble cohérent qui ne se contente pas de juxtaposer deux formations existantes alors que sa présentation confirme cette juxtaposition. Sont ainsi successivement identifiés des objectifs pour les Lettres anciennes suivis des objectifs pour les Lettres modernes. Les contenus sont organisés selon un schéma similaire qui toutefois n'est pas renseigné pour les Lettres anciennes autrement que par un renvoi aux objectifs et se présente sous la forme de trois paragraphes qui correspondent à chaque année de la licence pour les Lettres modernes. Le projet est dépourvu de descriptif des enseignements alors que ceux-ci auraient été utiles par exemple pour envisager la place de la linguistique dans le projet.

La référence à des compétences transversales est présente dans le projet mais ne reçoit aucune justification. Le C2i est extérieur et facultatif. L'acquisition d'une seconde langue, rendue obligatoire par l'établissement pour les non-linguistes, est présentée (sans plus d'informations) en concurrence dans les compétences transversales avec les options. Différents enseignements sont proposés en termes de compétences transversales, mais il n'est pas possible d'évaluer leur pertinence dans le projet ni de comprendre la progression et la cohérence de ces contenus qui ne semblent pas permettre un approfondissement au fil des années.

3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

L'équipe pédagogique rapporte les dispositifs prévus par l'établissement dont elle attend les retombées, elle est totalement extérieure et ne prévoit aucune action particulière à l'exception d'un potentiel tutorat assuré par des étudiants de L3.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

On ne note aucune implication de la part de l'équipe porteuse du projet qui s'appuie sur les dispositions générales du domaine. On n'identifie pas l'apport de cette nouvelle formation en termes de retombées professionnalisantes : le projet mentionne une longue liste de débouchés indirects que l'on pourrait trouver dans d'autres licences déjà en place.